



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 30 MAI 2022

N°2022-19

L'an deux mille vingt-deux et le lundi trente mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 23/05/2022

Date d’Affichage : 23/05/2022

Présents : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absents excusés : Jeanine PASCAULT donne pouvoir à Nathalie FILLATRE,
Noëlla ROBIN donne pouvoir à Florence GUILLEMOTO,
Loïc CHATILLON donne pouvoir à Yoane MARTINIERE,

Secrétaire : Francis CHEDOZEAU

Nombre de membres afférents au CM : 15
Qui ont pris part à la délibération : 12 +3 pouvoirs

Objet de la délibération : Participation de la commune pour l'achat de matériel scolaire

Monsieur le Maire explique qu'une maitresse de l'école souhaite acheter du matériel scolaire supplémentaire afin de travailler sur la concentration des enfants et faciliter leur apprentissage. Le magasin dans lequel sera acheté le matériel ne souhaitant pas ouvrir de comptes clients pour les collectivités, l'école, via son compte USEP se propose d'avancer l'argent.

Monsieur le Maire propose donc de rembourser la somme engagée, sur devis et présentation de la facture, via le compte 022 dépenses imprévus

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- **ACCEPTE** de rembourser les sommes engagées par l'école aux conditions énoncées par Monsieur le Maire.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 30 mai 2022

Le Maire, Géry WIBAUX



AR PREFECTURE

086-218601862-20220530-D2022_19-DE
Regu le 31/05/2022